



Pièces à joindre pour la réinscription année 2022/2023

Afin de procéder à la réinscription de votre enfant, merci de bien vouloir vous présenter avec l'ensemble des pièces indiquées ci-dessous, en respectant l'horaire proposé sur le document joint dans le dossier.

Pour le Secrétariat

- Un justificatif de domicile** (facture récente d'EDF, de téléphone fixe...) conformément au décret 2003-748 du 31 juillet 2003, **si changement de domicile**
- La fiche secrétariat transmise dans le dossier d'inscription avec les modifications d'adresse ou de numéro de téléphone corrigée en **ROUGE**
- Un extrait** de jugement (avec la date de la décision) où figure l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant, **si changement situation familiale**

Pour l'intendance et les associations

- La fiche inscription Intendance restauration** remplie et signée
- Un chèque de 81,20 €** pour les demi-pensionnaires ou de 160 € pour les internes à l'ordre du lycée « Portes de l'Oisans ».
- 1RIB (Relevé Identité Bancaire) avec nom prénom de l'élève au dos uniquement pour les élèves boursiers**
- Un chèque de 10€** pour l'association sportive (adhésion facultative) à **l'A.S. du lycée de Vizille**
- Un chèque de 5€** pour la Maison des Lycéens (adhésion facultative) à l'ordre de la **MDL**
- Les anciens élèves doivent apporter leur carte passe région (avantage offert par Région Rhône-Alpes), elle sera rechargée pour la location de livres.**